

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MAIRIE D'AURIGNAC DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

DEMANDEUR(S):
NOM : PRENOM :
Raison sociale :
Adresse complète :
Téléphone :Portable :
ADRESSE DE L'OCCUPATION (remplir un imprimé par lieu) :
NATURE DE L'OCCUPATION :
Etalage, préciser l'objet de la vente :
Autre, préciser le type d'installation et l'objet de la vente :
Quantification de l'occupation en m² soitm de longueur etm de largeur
<u>PERIODICITE DE l'OCCUPATION</u> : (cochez la case correspondante à votre choix et nous indiquer la période de l'occupation en cas de réservation à la journée ou au mois)
A la journée(s)
□ Au mois
☐ A l'année

OBLIGATIONS DU DEMANDEUR:

Le demandeur s'engage à acquitter la redevance d'occupation du domaine public, conformément à la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Aurignac en date du **30 janvier 2009** (voir détails des tarifs ci-joints).



Toute autorisation d'installation sur le domaine public est délivrée à titre précaire et révocable.

PIECES A FOURNIR: (si 1ère demande)

- Plan de situation
- Plan côté de l'objet de la demande faisant apparaître les propriétés bâties et non bâties voisines de la demande, et la voirie contigüe ou descriptif du mobilier ou support
- N° d'enregistrement au registre du commerce ou extrait Kbis ou numéro d'immatriculation au répertoire des métiers
- Copie du contrat d'assurance (responsabilité civile, en cours de validité)

Toute fausse déclaration sur cet imprimé entraînera la nullité de la demande.		
A,	le	
	Signature du demandeur	

OBJET DE LA REDEVANCE	TARIFS 2016 EN EUROS
Occupation du domaine public	
Etalages attenants aux magasins, panneaux	1 € par jour le m²
d'affichage, rôtissoire, etc	2 € par semaine le m²
	3 € par mois le m²
	10 € par année le m²
Redevances des terrasses	2 € par jour le m²
	6 € par mois le m²
	12 € par année le m²

